

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-429 du 2 décembre 1983

portant rattachement des Villages de
Takonta et de Koutiétchatido à la
Commune Rurale de Perma.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du
3 février 1983 qui l'a complétée ,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ,

VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 octobre 1981 portant création, composition,
attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de
leurs Organes Exécutifs notamment en son article 3, alinéa 2 ;

VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénominations
des circonscriptions administratives ,

SUR proposition du Président du Comité d'Etat d'Administration de la Province
de l'Atacora et après avis du Conseil Révolutionnaire du District Rural de
Boukoubé ,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23
novembre 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.— Les villages de Takonta et de Koutiétchatido précédemment dans
le District Rural de Boukoubé sont rattachés à la Commune Rurale de Perma
dans le District Rural de Natitingou.

.../...

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 décembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 Ministères 22
CEAP/Atacora 4 autres Provinces 10 Districts 84 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DB-
DCF-DSDV-DTCP-DI 10 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJER-
BN-DAN 8 ONEPI : pour publication dans EHUZU-JORPB 2 EMG/FAP 2 CAB-MIL/PR 2.